



DEMANDE DE PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS

Utilisez ce formulaire pour demander la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), pour inscrire vos enfants de 18 ans ou moins au crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) ou pour faire les deux.

Remarque : Les renseignements que vous fournissez sur ce formulaire seront utilisés pour les deux programmes, à moins d'avis contraire indiqué sur une note jointe.

Si vous êtes le principal responsable des soins et de l'éducation d'un enfant de 17 ans ou moins, vous pouvez demander la PFCE pour cet enfant. Aux fins de la PFCE, lorsque les parents féminin et masculin demeurent dans la même maison que l'enfant, nous présumons que le parent féminin est le principal responsable de l'enfant et doit faire la demande, à moins qu'une note provenant du parent féminin soit jointe à cette demande indiquant que le parent masculin est le principal responsable de l'enfant.

Remplissez cette demande aussitôt que possible après la naissance d'un enfant, après qu'il commence à habiter avec vous ou après que vous devenez résident du Canada. Cette demande sert également à déterminer tous les crédits et prestations pour enfants attribués dans le cadre de programmes provinciaux ou territoriaux que nous administrons. Pour en savoir plus, consultez la brochure T4114, *Votre prestation fiscale canadienne pour enfants*.

N'inscrivez rien ici

Remplissez également l'annexe RC66SCH, Statut au Canada et état des revenus, si vous ou votre époux ou conjoint de fait :

- êtes devenu un citoyen du Canada au cours des 12 derniers mois;
- êtes, selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, un résident permanent, une personne protégée (réfugié) ou un résident temporaire (qui a habité au Canada au cours des 18 mois précédents);
- êtes devenu un nouveau résident du Canada **ou** un résident de retour au Canada au cours des deux dernières années.

Votre demande pour la PFCE inclut-elle une période qui précède les 11 derniers mois? Oui Non

Si *oui*, et que, au cours de cette période, l'une des situations énoncées ci-dessus s'applique, remplissez l'annexe RC66SCH, *Statut au Canada et état des revenus*. Toutefois, si vous répondez *oui*, et qu'**aucune** des situations ne s'applique, vous devez joindre à ce formulaire une photocopie lisible d'une preuve de votre citoyenneté canadienne (par exemple, un certificat de naissance) pour cette période.

Partie 1 – Renseignements sur le requérant

Lorsque les parents féminin et masculin demeurent dans la même maison, nous considérons habituellement le parent féminin comme étant le requérant.

Prénom et initiale	Nom légal	Numéro d'assurance sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom légal à la naissance (s'il diffère de celui indiqué ci-dessus)		Date de naissance
<input type="text"/>		Année Mois Jour
<input type="text"/>		<input type="text"/>

Adresse postale			<input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme
App. n° et rue	C.P.	R.R.	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Langue de correspondance
Ville	Code postal		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> English
Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada)	Code postal		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Adresse du domicile (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)			Téléphone (au domicile)
App. n° et rue	Ville		()
<input type="text"/>	<input type="text"/>		Téléphone (au travail)
Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada)	Code postal		()
<input type="text"/>	<input type="text"/>		Année Mois Jour

Si vous avez déménagé à cette adresse au cours des 12 derniers mois, précisez la date 2 | 0 | | |

Si vous avez changé de province ou de territoire, inscrivez la province ou le territoire où vous résidiez avant le déménagement

Étiez-vous citoyen canadien durant les 12 derniers mois? Oui Non

Si non, remplissez l'annexe RC66SCH, *Statut au Canada et état des revenus*.

Cochez la case indiquant votre état civil actuel. Les termes **marié(e)**, **conjoint de fait** et **séparé(e)** sont définis à la partie 2.

- 1 Marié(e) 2 Conjoint de fait 3 Veuf (veuve) 4 Divorcé(e) 5 Séparé(e) 6 Célibataire

Inscrivez la date où votre état civil actuel a commencé. (Si vous avez coché 2 ou 5, lisez la définition appropriée à la partie 2 de ce formulaire.) Année Mois Jour

Partie 2 – Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

Prénom et initiale

Nom légal

Numéro d'assurance sociale

Si l'adresse de votre époux ou conjoint de fait est différente de la vôtre, expliquez pourquoi :

Nom légal à la naissance (s'il diffère de celui indiqué ci-dessus)

Femme

Homme

Date de naissance

Année

Mois

Jour

Votre époux ou conjoint de fait était-il citoyen canadien durant les 12 derniers mois? Oui Non

Si *non*, remplissez l'annexe RC66SCH, *Statut au Canada et état des revenus*.

Marié(e)

Vous êtes marié et avez un **époux** lorsque vous êtes légalement marié.

1) elle vit avec vous dans cette relation depuis au moins 12 mois sans interruption;

2) elle est le parent de votre enfant par sa naissance ou son adoption;

3) elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).

Séparé(e)

Vous êtes séparé lorsque vous commencez à vivre séparément de votre époux ou conjoint de fait à cause de la rupture de votre union, et qu'il n'y a pas de réconciliation durant les 90 jours suivants.

De plus, une personne devient immédiatement votre conjoint de fait si vous avez déjà vécu ensemble une relation conjugale pendant au moins 12 mois sans interruption et que vous recommencez à vivre ensemble une relation conjugale.

Selon une modification proposée, cette condition ne s'appliquera plus.

Le résultat de cette modification proposée est qu'une personne (autre que les personnes décrites en 2) et 3) ci-dessus) deviendra votre conjoint de fait seulement après que votre relation actuelle avec cette personne aura duré au moins 12 mois sans interruption. Cette modification proposée s'appliquera à l'année 2001 et aux années subséquentes.

Remarque : Pour la « date où votre état civil a commencé » au recto, inscrivez la date de début de la période de 90 jours.

Conjoint de fait

Un conjoint de fait est une personne **qui n'est pas votre époux**, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit une des conditions suivantes :

Dans cette définition, l'expression « 12 mois sans interruption » comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.

Partie 3 – Renseignements sur votre ou vos enfants

Remplissez cette partie pour fournir des renseignements sur votre ou vos enfants.

Ne fournissez pas des renseignements sur un enfant pour qui vous avez déjà demandé ou recevez la PFCE.

Preuve de naissance

Joignez une preuve de naissance si l'Agence du revenu du Canada n'a jamais versé la PFCE ou le crédit pour la TPS/TVH pour cet enfant et que l'une des conditions suivantes s'applique :

- votre enfant est né à l'extérieur du Canada;
- votre enfant est âgé d'un an ou plus.

Comme preuve de naissance, envoyez-nous une **photocopie lisible de toutes les pages (recto verso)** d'un des documents suivants :

- un baptistaire, un certificat d'enregistrement paroissial des nourrissons ou tout autre document établi par une église;
- un certificat ou enregistrement de naissance;
- l'enregistrement de naissance établi par l'hôpital, par le médecin présent lors de la naissance, ou par l'infirmière ou la sage-femme présente lors de la naissance;
- un passeport;
- une fiche relative au droit d'établissement ou une confirmation de résidence permanente de Citoyenneté et Immigration Canada;
- un certificat de citoyenneté;
- un avis de décision ou un permis de séjour temporaire établi selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Premier enfant (N'inscrivez pas un enfant que vous avez déjà inscrit.)

Prénom et initiale

Nom légal

Fille

Garçon

Lieu de naissance : Ville

Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada)

Date de naissance

Année

Mois

Jour

Quel est votre lien de parenté avec l'enfant?

Êtes-vous le principal responsable de cet enfant depuis sa naissance? Oui Non

Si *non*, indiquez la date la plus récente où vous l'êtes devenu

Année

Mois

Jour

Partie 3 (suite)

Deuxième enfant (N'inscrivez pas un enfant que vous avez déjà inscrit.)

Prénom et initiale	Nom légal	<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
<hr/>			
Lieu de naissance : Ville	Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada)	Date de naissance	
<hr/>		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	
Quel est votre lien de parenté avec l'enfant? <hr/>			
Êtes-vous le principal responsable de cet enfant depuis sa naissance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	
Si <i>non</i> , indiquez la date la plus récente où vous l'êtes devenu		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	

Troisième enfant (N'inscrivez pas un enfant que vous avez déjà inscrit.)

Prénom et initiale	Nom légal	<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon
<hr/>			
Lieu de naissance : Ville	Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada)	Date de naissance	
<hr/>		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	
Quel est votre lien de parenté avec l'enfant? <hr/>			
Êtes-vous le principal responsable de cet enfant depuis sa naissance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	
Si <i>non</i> , indiquez la date la plus récente où vous l'êtes devenu		Année Mois Jour	
<hr/>		<hr/>	

Si vous demandez la PFCE pour plus de trois enfants, utilisez une feuille séparée et donnez tous les renseignements demandés ci-dessus pour chacun des autres enfants. Signez la feuille et joignez-la à ce formulaire.

Partie 4 – Changement de bénéficiaire

Remplissez cette partie si quelqu'un d'autre a demandé ou reçoit actuellement la PFCE pour cet enfant.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de l'organisme	Nom de l'enfant (ou des enfants)	Date depuis laquelle l'enfant n'est plus à la charge de cette personne ou de cet organisme
<hr/>	<hr/>	Année Mois Jour
<hr/>	<hr/>	2 0
<hr/>	<hr/>	<hr/>

Signature de l'ancien bénéficiaire

Si vous ne pouvez pas obtenir la signature de l'ancien bénéficiaire, expliquez pourquoi :

Partie 5 – Attestation

Pour que nous traitions ce formulaire, vous devez le signer. Si vous avez un époux ou conjoint de fait, il doit aussi le signer.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Votre signature

 Date

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Signature de votre époux ou conjoint de fait

 Date

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Si vous ne pouvez pas obtenir la signature de votre époux ou conjoint de fait, expliquez pourquoi :

Utilisez l'aide-mémoire au verso pour vérifier que vous avez fait tout ce que vous deviez. Vous y trouverez également des renseignements supplémentaires (par exemple, où envoyer votre demande) ainsi qu'une section sur le dépôt direct.

Partie 6 – Dépôt direct

- Si vous n'utilisez pas le dépôt direct pour la PFCE et que vous désirez commencer à l'utiliser, fournissez les renseignements bancaires demandés ci-dessous. Si vous n'utilisez pas le dépôt direct pour votre remboursement d'impôt ou votre crédit pour la TPS/TVH et que vous voulez commencer à l'utiliser, ou si vous l'utilisez déjà mais que vous désirez modifier les renseignements bancaires, remplissez le formulaire T1-DD(1), *Demande de dépôt direct – Particuliers*.
- Si vous utilisez le dépôt direct pour la PFCE pour d'autres enfants et que vos renseignements bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas à remplir cette partie. Par contre, si vos renseignements bancaires ont changé, fournissez les bons renseignements ci-dessous.
- Si vous utilisez le dépôt direct pour votre remboursement d'impôt et le crédit pour la TPS/TVH et que vous voulez que vos paiements pour la PFCE soient déposés dans ce **même** compte, cochez cette case. Si vous voulez que vos paiements pour la PFCE soient déposés dans un **autre** compte, **ne cochez pas** la case. Fournissez les renseignements bancaires demandés ci-dessous.

Renseignements bancaires

Si vous avez coché la case ci-dessus, vous n'avez pas besoin de fournir vos renseignements bancaires.

Joignez un chèque en blanc encodé sur lequel vous avez inscrit « NUL – PFCE », ou fournissez les renseignements demandés ci-dessous. Pour obtenir les numéros exacts, consultez votre livret de banque, votre relevé bancaire, votre feuillet de dépôt encodé ou votre chèque, ou communiquez avec votre institution financière.

Numéro de la succursale (5 chiffres)	Numéro de l'institution (3 chiffres)	Numéro du compte (maximum de 12 chiffres)	Nom de l'institution financière
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si vous demandez le dépôt direct pour la PFCE, nous déposerons automatiquement dans le même compte toute prestation et tout crédit auquel vous avez droit dans le cadre d'un programme provincial ou territorial semblable que nous administrons.

Les renseignements relatifs au dépôt direct restent en vigueur tant que vous n'y apportez pas de modifications ou que vous ne renoncez pas à ce service. Toutefois, les paiements pourraient être suspendus si vous déménagez et que vous ne nous avisez pas de votre nouvelle adresse.

Si vous changez un compte dans lequel nous déposons les paiements, **assurez-vous qu'ils sont déposés dans le nouveau compte avant de fermer l'ancien.** Si votre institution financière nous informe d'un changement de compte, nous déposerons peut-être votre prochain paiement dans le nouveau compte. Si nous ne pouvons pas le faire, nous vous enverrons un chèque par la poste à l'adresse qui figure dans nos dossiers.

Renseignements supplémentaires

Où devez-vous envoyer ce formulaire?

Utilisez l'enveloppe de retour incluse dans votre trousse pour nous envoyer ce formulaire ainsi que tout autre document requis. Si vous n'avez pas d'enveloppe de retour, envoyez votre demande à l'un de nos bureaux fiscaux. Vous trouverez l'adresse de ces bureaux sur notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations ou dans la brochure T4114, *Votre prestation fiscale canadienne pour enfants*.

PFCE

Pour obtenir des renseignements sur la PFCE ou la brochure T4114, *Votre prestation fiscale canadienne pour enfants*, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations. Vous pouvez aussi obtenir la brochure en composant le **1 800 959-3376** ou des renseignements en composant le **1 800 387-1194**.

Crédit pour la TPS/TVH

Vous devez utiliser ce formulaire pour **inscrire** votre enfant de 18 ans ou moins au crédit pour la TPS/TVH. Si vous n'avez pas **demandé** le crédit pour la TPS/TVH dans votre dernière déclaration de revenus, vous pouvez le faire en joignant une lettre à ce formulaire.

Pour obtenir des renseignements sur le crédit pour la TPS/TVH ou la brochure RC4210, *Crédit pour la TPS/TVH*, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations. Vous pouvez aussi obtenir la brochure en composant le **1 800 959-3376** ou des renseignements en composant le **1 800 959-1954**.

Aide-mémoire

Pour éviter des retards dans le traitement de votre demande, n'oubliez pas :

- de signer ce formulaire (si vous avez un époux ou conjoint de fait, ce dernier doit aussi le signer);
- de remplir toutes les parties de ce formulaire qui s'appliquent à vous et à votre époux ou conjoint de fait;
- de remplir et de joindre l'annexe *Statut au Canada et état des revenus* si elle s'applique à vous ou à votre époux ou conjoint de fait;
- de joindre une photocopie lisible de tout autre document requis (par exemple, une preuve de naissance ou de citoyenneté).

Nous pouvons calculer vos paiements de la PFCE seulement si vous et votre époux ou conjoint de fait avez chacun produit une déclaration de revenus pour l'année précédente (si vous étiez un résident du Canada au cours de cette année). Pour continuer à recevoir la PFCE, chacun de vous doit produire une déclaration pour chaque année où vous êtes résident du Canada, et ce, même si vous n'avez aucun revenu à déclarer. Cependant, **si votre époux ou conjoint de fait est un non-résident**, il doit plutôt utiliser le formulaire CTB9, *Prestation fiscale canadienne pour enfants - État des revenus*, pour déclarer son revenu.